

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Affiché le **12 AVR. 2023**
ID : 035-213502362-20230406-SG2023_122-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 6 avril 2023- Délibération n° 2023-025

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT
BUDGET "VILLE"
EXERCICE 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 27 mars, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	27
Votants	23
Vote	
Pour	23
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absentes excusées ayant donné mandat de vote :

Madame Géraldine Denigot, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurtel.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Carpentier.

Rapport de Louis Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le compte administratif 2022 du budget "Ville",
Vu la présentation en Commission Finances du 21 mars 2023,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Affiché le **12 AVR. 2023**
ID : 035-213502362-20230406-SG2023_122-DE

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 555 144,60 € du compte administratif 2022 en section d'investissement au compte "1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé".

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Jacques Carpentier
Conseiller Municipal

Mis en ligne le **12 AVR. 2023**